RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

Retour à la limitation des mandats présidentiels

L'Algérie s'apprête probablement à vivre du nouveau en matière de politique. Les modifications apportées en 2008 par Abdelaziz Bouteflika relatives à la limitation des mandats présidentiels vont être supprimées pour revenir à l'ancienne version de l'article 74 de la Constitution qui interdit d'aller au-delà de deux mandats.

Photos : DR

Abla Chérif - Alger (Le Soir) - Cette décision avait été fortement décriée, on s'en souvient, et jugée comme étant une véritable régression dans l'avancée démocratique du pays.

Retour donc à l'ancienne version selon laquelle «le président de la République est rééligible une seule fois». Elle est attribuée, on le sait, à une décision de l'ancien Président Liamine Zeroual qui, en 1996, avait comblé le vide laissé par la Constitution de 1989 suspendue suite aux évènements survenus entre 1992 et 1998.

Dès son accession au pouvoir, le Président Bouteflika annonce cependant sa ferme intention de revoir «la Constitution de Zeroual» et n'hésite pas à dire en termes crus ne «pas aimer».

Les propos et l'attitude du nouveau locataire d'El-Mouradia renseignaient dès lors sur ses intentions. Deux quinquennats plus tard, Bouteflika passe aux choses concrètes. La Constitution algérienne qui assurait l'alternance démocratique en octroyant une seule possibilité de briguer un second poste de chef d'Etat est revue essentiellement sur ce point en 2008.

Le texte sacré est bafoué. La limitation de mandats est supprimée. La nouvelle Constitution accorde d'autre part des pouvoirs sans limites au chef de l'Etat. Elle lui permet aussi et surtout d'accéder à un nouveau mandat.

Dans le pays, de nombreuses voix s'élèvent pour dénoncer un ajustement de circonstance opéré à des fins personnelles. Liamine Zeroual, connu pour sa réserve, rompt le silence et publie une lettre où il critique l'amendement apporté à l'article 74 et la régression politique qu'elle implique car «elle permettait l'alternance au pouvoir et la consolidation de la démocratie dans le pays».

Mais voilà donc que Bouteflika revient sept années après sur sa décision et réintroduit une limitation des mandats qu'il avait écartée d'une main sévère dès son arrivée. Le projet de texte va plus loin. Il propose un «réaménagement des relations entre les pouvoirs exécutif, législatif et leurs composants ainsi qu'un renforcement de leurs attributions et un élargissement de la représentation du pouvoir judiciaire au Conseil constitutionnel ainsi que la réaffirmation de l'indépendance du juge.

Le texte a manifestement des relents de velléités d'instauration, ou de réinstauration d'un pouvoir politique décentralisé. Marque-t-il la fin d'une époque, d'un règne ? Ce qui est sûr, c'est que les changements proposés interviennent dans un contexte politique marqué par la maladie sévère dont souffre le Président Bouteflika. Une maladie qui l'a déjà empêché de mener sa propre campagne à la dernière présidentielle et qui l'empêche depuis des années d'accomplir un quelconque déplacement.

Les images que retransmet l'ENTV lors du journal télévisé montrent fréquemment l'homme affaibli et sans voix. Dans le pays, le débat sur sa succession est entamé depuis un long moment. Très peu d'éléments sont pourtant disponibles pour éclairer sur l'avenir d'une Algérie fragilisée par de longues années d'inertie.

Une chose est sûre : la réforme proposée de l'article 74 ne concerne pas le Président actuel, affirment tous les spécialistes car la loi n'est pas rétroactive.

A. C.

QUELQUES JOURS APRÈS LA SORTIE DE MEZRAG

Nouvelle manœuvre du FIS

Les islamistes estiment apparemment avoir le vent en poupe. Après Madani Mezrag et ses menaces publiques contre le Président Bouteflika et tous les tenants du pouvoir qui refusent d'agréer son parti, c'est au tour de l'aile politique du parti dissous de se manifester en publiant un communiqué dans lequel elle fustige le pouvoir mais elle appelle en même temps à faire barrage contre «toutes les tentatives de déstabilisation de l'Algérie».

Madani Mezrag.

Le plus grave est que le communiqué est établi, signé et rédigé comme s'il émanait d'une structure politique existante et reconnue officiellement, d'une part, et qu'il est d'autre part signé par Ali Benhadjar au nom des… cadres de l'ex-FIS. Ce qui implique que ces derniers (leurs noms ne sont pas mentionnés) se sont réunis récemment pour faire le point sur la situation et qu'ils ont délégué l'ancien «émir» des maquis de Médéa pour les représenter. Qu'avaient-ils à dire ? En fait, le communiqué s'arrête à un constat global, un état des lieux de la situation qui règne dans le pays, accusant les tenants du pouvoir d'avoir «spolié l'indépendance» des Algériens, d'avoir encouragé la corruption, généré le chômage, la pauvreté et d'avoir enfin mis en place une politique de restriction systématique de toutes les libertés.

Pour toutes ces raisons, ils estiment le moment venu de réclamer une «alternance démocratique et pacifique du pouvoir». Une priorité, estime le communiqué. En d'autres termes, il s'agit pour eux de mettre en place des mécanismes de préparation d'élections dans lesquelles le parti dissous prendrait part. Les propos utilisés ne laissent place à aucune autre interprétation.

Par des moyens multiples, les anciens du FIS avaient tenté à plusieurs reprises de manœuvrer et de faire pression sur le pouvoir en place en vue de se replacer sur l'échiquier politique. Il faut dire que le double langage des dirigeants et certains de leurs procédés incompréhensibles ont créé la confusion au sein de l'opinion publique et sans doute laissé entendre un assouplissement des positions de l'Etat à l'égard de la mouvance islamiste.

L'invitation d'anciens dirigeants du FIS dissous aux pourparlers au sujet de la révision constitutionnelle en 1994, la tolérance affichée face à l'organisation des universités d'été des membres de cet ancien parti à Jijel, et plus récemment encore le laxisme et le silence qui a suivi les propos graves proférés par Madani Mezrag sur une chaîne de télévision arabophone sont autant d'éléments qui sèment le doute. Cet ancien «émir» de l'AIS (Armée islamique du salut) se sentait tellement fort qu'il n'a pas hésité à défier publiquement le président Bouteflika en affirmant récemment sur la chaîne privée El-Watan qu'il était capable d'aller loin si l'administration refusait d'agréer son parti. Bizarrement, des poursuites ont été engagées non pas contre l'auteur de ces propos, mais contre le directeur de la télévision dont les locaux ont été mis sous scellés dans les jours qui ont suivi l'interview de l'ancien «émir.»

Tour à tour, Ouyahia et Sellal sont intervenus pour annoncer le refus des autorités d'agréer l'ex-FIS ou de permettre son retour sous une quelconque autre forme ou appellation, mais ces propos ne semblent pas réellement être pris en considération par les anciens du FIS manifestement décidés à multiplier leurs tentatives.

Le rôle, on le voit bien, a cette fois-ci été attribué à Ali Benhadjar, un ancien «émir» de la branche armée du FIS qui a régné bien longtemps dans les maquis de Médéa où ont été assassinés les sept moines de Tibhirine. Les compères de Ali Benhadjar l'ont en fait proclamé «émir» de la Ligue islamique pour la daâwa et le djihad. Bénéficiant des dispositions prônées par la Réconciliation nationale, ce dernier n'a pourtant pas hésité à qualifier cette loi de «tromperie», clamant haut et fort que «ceux qui ont déposé les armes l'ont fait pour le pays et non par repentance». Et comme habituellement, aucune réaction n'a suivi d'aussi graves déclarations laissant ainsi les Madani Mezrag et les Benhadjar s'inviter dans le débat national comme si de rien n'était.

Abla Chérif